

COMPTE-RENDU

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022

Présents : Stéphanie DESARBRES, Romain NAUDEIX, Laurence HARBEUMONT, Anthony VILLET, Thibault BAILLY-MAITRE, Marina CORREIA, Philippe DI NATALE, Mélanie FAUGERE, Émile HOLVOET, Nadia LEULMI.

Excusés : Laurent DODET (procuration à Mme Laurence Harbeumont)

Absents :

Secrétaire de séance : Laurence HARBEUMONT

1- Approbation de l'ordre du jour

- 1- Approbation de l'ordre du jour.
- 2- Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 24 mars 2022.
- 3- Appartement : délibération sur le choix des entreprises.
- 4- Numérisation des actes d'Etat Civil par la Société NUMERIZE.
- 5- Délibération publicité des actes.
- 6- Rapport d'activités de la CCVA.
- 7- Route de Belmont : examen des devis et délibération.
- 8- CCVA : marché des contrôles.
- 9- Révision du PLUI valant SCOT : présentation.
- 10- Délibération : changement de nomenclature comptable- M57.
- 11- Délibération : cloche de l'école.
- 12- Informations et questions diverses.

Mme la maire souhaite ajouter les points suivants : délibération travaux à la bascule en points 8 et délibération travaux étang en point 9. Les points suivants seront examinés à la suite.

L'ordre du jour ainsi modifié est soumis au vote et adopté.

Votants : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 24 mars 2022

Le compte-rendu a été envoyé aux membres du conseil municipal, il n'est donc pas relu. En l'absence de remarque, Mme la Maire le soumet au vote.

Votants : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

Le compte-rendu est approuvé.

Arrivée de M. Thibault BAILLY-MAITRE

3- Appartement : délibération sur le choix des entreprises

La commission bâtiment s'est réunie le lundi 30 mai pour ouvrir les plis en présence de Mme Bouhand, maître d'œuvre.

Rappel des lots : 1- Démolition, 2- Charpente couverture 3- Menuiseries extérieures 4- Menuiseries intérieures 5- Plâtrerie peinture 6- Revêtements faïences 7- Sols souples et stratifiés 8- ITE 9-Electricité VMC 10- Plomberie sanitaires chauffage.

17 propositions ont été reçues pour l'ensemble des lots pour une valeur de 150 378,01 €, soit 13 611,92 de moins que l'estimation. Mme Bouhand a analysé les offres et classé les propositions par lot selon les critères suivants : prix pour 70% et dossier technique pour 30%.

Seul le lot 7 (sols) n'a reçu aucune proposition, il est supprimé. Les sols souples sont intégrés au lot 6 et les stratifiés au lot 4. Nous attendons une proposition pour ces éléments.

Le tableau d'analyse des offres est présenté aux membres du conseil qui approuvent le choix des entreprises :

Votants : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 11

4- Numérisation des actes d'Etat Civil par la Société NUMERIZE.

La société Numerize propose une numérisation des registres afin de numériser les démarches d'état civil. La commune n'avait pas souhaité le faire lors de la précédente proposition groupée. Or, la société revient sur le secteur et propose donc de nouveau un tarif préférentiel. Mme la maire détaille cette prestation pour un montant total de 2 760,00 € TTC. Après discussion, le conseil municipal valide le devis.

Votants : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 11

5- Délibération publicité des actes.

A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Cependant, à titre dérogatoire, les communes de moins de 3500 habitants ont la possibilité de délibérer pour choisir le mode de publicité qui leur sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022 (soit par affichage, soit par publication sur support papier, soit par publication électronique sur le site de la commune).

Le choix effectué ce jour est réversible par délibération.

Afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le conseil municipal décide de la publicité des actes communaux par affichage à la mairie.

Votants : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 11

6- Rapport d'activités de la CCVA.

Le rapport d'activité de la CCVA est examiné. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

Votants : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 11

7- Route de Belmont : examen des devis et délibération.

Mme la maire donne la parole à M. Anthony VILLET, qui informe le conseil que plusieurs devis ont été demandés mais la Commune n'a reçu qu'une seule réponse de l'entreprise Montholier TP pour la stabilisation des abords de la Route de Belmont. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis pour un montant de 4 624 € HT.

Votants : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 11

M. VILLET explique avoir également demandé un autre devis, suite au constat de détérioration au niveau du stationnement devant le Super U. Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour effectuer les travaux et valide le devis de l'entreprise Montholier TP pour un montant de 1 125 € HT.

Votants : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 11

8- Travaux à la bascule – délibération.

Après examen des différents devis, le conseil municipal décide de demander un autre devis pour une porte sur le local de la bascule. Ce point est reporté au prochain conseil.

9- Travaux étang – délibération.

Lors du dernier conseil municipal, les élus avaient retenu l'entreprise Hugo RENOIRE pour la création d'un moine. L'entreprise ayant cessé son activité, le conseil municipal doit délibérer pour valider le devis de l'entreprise LOCATELLI pour un montant de 13 924 € HT (nettoyage étang et création d'un moine)

Votants : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 11

10- CCVA : marché des contrôles.

La CCVA propose un marché groupé pour les différents contrôles annuels : aire de jeux, panneau de basket, gaz, salle communale.

Le conseil municipal approuve et autorise Mme la maire à signer la convention/le marché.

Votants : 11

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour : 10

11- Révision du PLUI valant SCOT : présentation.

Mme la maire expose les objectifs de cette révision (répondre aux attentes et aux besoins des habitants, prendre en compte des évolutions réglementaires et les nouveaux projets d'aménagements communaux et intercommunaux). Elle fait également un point sur le SRADDET et la Loi climat et résilience.

Les communes et la population seront associées.

12- Délibération : changement de nomenclature comptable- M57.

Mme la maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, toutes les communes devront adopter cette nouvelle nomenclature comptable M57, qui a pour but d'assouplir les règles budgétaires.

Le conseil municipal approuve le passage à la nomenclature M57 du budget de la commune.

Votants : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 11

13- Délibération : cloche de l'école.

L'offre de prix pour la réalisation d'un beffroi en chêne par les Compagnons du Devoir de Mouchard suivant le plan présenté au conseil municipal du 24 mars est de 2750 € pour 2m3 de bois+8 m2 de couverture avec échafaudage et 1500€ de main d'œuvre et de couverture.

Après discussion, le conseil municipal décide de demander un autre devis. Ce point est reporté au prochain conseil.

14- Informations et questions diverses

- Achat guirlandes de Noël
- Aide financière voyage scolaire
- DGF 2022
- Classement sonore de la D905
- Tournoi pétanque
- Travaux Enedis : rue de l'école : Renforcement BT avec traverser de route en fonçage pour raccorder les panneaux voltaïques d'un riverain.

Prochain conseil municipal le 1 septembre 2022 à 20h30.

Séance levée à 23 h 20

La secrétaire de séance,
Laurence HARBEUMONT



La Maire,
Stéphanie DESARBRES

